FACTURE N° 460164518

Le 10/03/2026 Page : 001 / 001

CLIENT JURIDIQUE
CLIENT DIVERS COMPTANT
37 AV DE LARRIEU

31100 TOULOUSE
FRANCE

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC
Tél : 05 65 50 33 00
Fax : 05 65 34 10 20

MOMBEEK JAN
1615 CHEMIN DU MAS DE PIQUIE

46320 DURBANS

ADRESSE DE LIVRAISON
MOMBEEK JAN
1615 CHEMIN DU MAS DE PIQUIE

46320 DURBANS

N° Client : 5469003
N° T V A Intra-communautaire : FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
	Votre commande N° : MOMBEEK du 09/03/2026 - Votre chantier N° : . - Votre vendeur : SERGENT DIDIER							
	BL N° 960020713 - Date de livraison : 09/03/2026 - MOMBEEK JAN - 1615 CHEMIN DU MAS DE PIQUIE							
001	HAGWE001 INTERRUPTEUR VA-ET-VIENT PURE	6,97200	33,00	4,67100	10	U	46,71	2
002	HAGWE100 ESSENSYA PRISE 2P+T 16A SANVIS	5,28300	33,01	3,53900	10	U	35,39	2
003	HAGWE401 ESSENSYA PLAQUE 1 POSTE BLANC	2,01100	33,01	1,34700	15	U	20,21	2
004	FILH07RNF3G10TGL H07 RNF 3G10 TGL	28,89800	56,82 + 20,01	9,98160	40	U	399,26	2
004	FIY900001 COUPE DE CABLE	4,16700	28,00	3,00000	1	U	3,00	2

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	504,57	3,60			508,17	20,00	101,63

Net H.T.	508,17 €
Total T.V.A.	101,63 €
Net à payer T.T.C.	609,80 €

L'éco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformement aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 641-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tel Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr
BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
RIB 30004 00588 00010007392 64
N code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

N° comptable	5469003
Date d'échéance	10/03/2026
Mode de règlement	ESP Espèces

Conditions générales de vente au verso

Extrait des conditions générales de vente : Les factures émises par la société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible sans rappel préalable, et entraînera non seulement le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée (ce montant étant susceptible d'être augmenté sur justificatif des frais de recouvrement exposés s'ils sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire), l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant dû (la facture étant majorée du montant des pénalités de retard), mais aussi la mise en jeu de la date du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de six points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année civile en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date de règlement de la facture et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix, facture et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.